



APPEL AUX DÉCLARATIONS

POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT
DE CATASTROPHE NATURELLE

Pour cause de sécheresse

Avis aux habitants de Salignac, qui ont vu apparaître des fissures et autres dégâts sur leur habitation concernant des épisodes de sécheresse-réhydratation des sols à l'origine de mouvements de terrain.

Pour que la mairie puisse estimer le nombre de dommages subis sur la commune et demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les administrés touchés par des mouvements de terrain causés par la sécheresse peuvent encore se manifester en mairie avant le **30 novembre 2022**

